

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**

Direction de l'Urbanisme

**Monsieur Thibaut Jossart****Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry Wauters****Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/09/2024

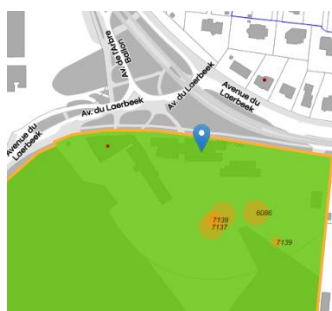
**N/Réf. :** JET30002\_730\_PUN**Gest. :** TS/TB**V/Réf. :** 2283-0002/18/2024-281PU**Corr DPC:** Thomas Bogaert**NOVA :** 10/PFU/1946407**Corr DU:** Daphné Sourbi

Julien Doignies

**JETTE. Avenue du Laerbeek 100 - 110 (arch. Xxx)****(= site classé)****PERMIS UNIQUE: Apporter des modifications aux travaux autorisés (permis modificatif : 10/PFU/1706186) : construction de locaux PAC et poubelle extérieurs ; rehausse des acrotères et modification de certains châssis du bâtiment "Les Petits Ballons" ; simplification du dessin de la passerelle****Avis de la CRMS**

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 27/08/2024, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable** émis par notre Assemblée en sa séance du 04/09/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial  
(© BruGIS)



Plan de situation et périmètre du projet  
(document extrait du dossier de demande).

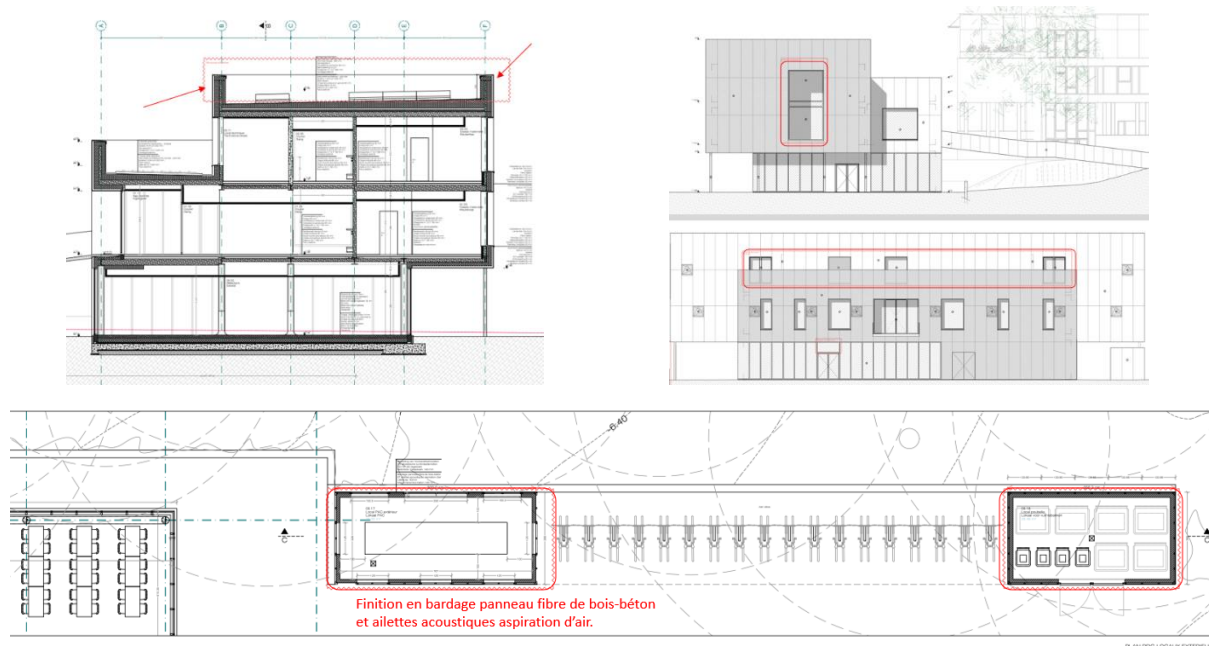
**■ CONTEXTE PATRIMONIAL**

Le Poelbos est classé comme site par A.R. du 18/11/1976. Le site, sur lequel se dressait un château érigé en 1889 pour Edmond Tircher et démolé en 1972, a été progressivement investi par une série de bâtiments scolaires communaux. Depuis 2014, les lieux font l'objet d'un plan de réaménagement global, visant à en accroître la capacité d'accueil. Dans ce contexte, la CRMS s'est prononcée en 2020 sur la démolition du pavillon de Plein-Air et de l'ancien réfectoire, la construction de deux nouveaux bâtiments, et le réaménagement des espaces publics ouverts<sup>1</sup>. Un permis a été délivré en octobre 2020 (Réf. : 10/PFU/1706186).

<sup>1</sup> Voir [l'avis en ligne](#) sur le site de la CRMS.

## ■ ANALYSE DE LA DEMANDE

La demande actuelle porte sur des modifications ponctuelles par rapport au permis délivré en 2020, et concerne uniquement le nouveau bâtiment « Les Petits Ballons » et ses abords. Le projet prévoit des adaptations mineures au plan de 2020 : la construction d'un local pompe à chaleur et d'un local poubelle extérieurs, la rehausse des acrotères du bâtiment de 91 cm, la modification de la division de plusieurs châssis en façade nord, et la simplification du dessin de la passerelle d'accès, permettant de se désolidariser d'un arbre initialement englobé par celle-ci.



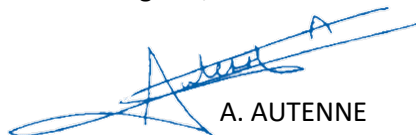
*Adaptations au plan de 2020. Documents extraits du dossier de demande.*


## ■ AVIS

La CRMS émet un **avis conforme favorable** sur la demande. De manière générale, les modifications apportées au projet sont mineures et n'auront pas davantage d'impact sur le paysage classé du Poelbos que la situation délivrée.

Les locaux PAC et poubelle se situent sous l'avent à vélo déjà projeté, et n'entraîneront pas de nouvelle imperméabilisation du site. La modification des châssis et la rehausse de l'acrotère, motivée par des raisons de sécurité, sont compatibles avec l'expression architecturale du bâtiment et n'appellent pas de remarques particulières. La simplification de la volumétrie évasée de la passerelle d'accès au bâtiment au profit d'un tracé droit, hors de l'emprise de l'arbre n°33, constitue une évolution positive.

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [tbogaert@urban.brussels](mailto:tbogaert@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advises@urban.brussels](mailto:avis.advises@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels)